

Date de convocation : 1^{er} février 2022Date d'envoi : 1^{er} février 2022Date d'affichage : 1^{er} février 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 9-2022 Du LUNDI 7 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 18 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, CADET Dominique, BOUDON Alain, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 5 – MATHON Sébastien à PERRIER Bernadette, JABRY Alain à CORTIAL Patrick, ALLIX Jean-Marie à CORTIAL Patrick, ROURE Christine à ROUX Philippe, MOURARET Sophie à ROUX Philippe.

Secrétaire de séance : BOUDON Alain.

OBJET : City-stade et piste de running – Demandes de subventions

Dans le cadre de la politique urbaine et sportive de la commune, le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet réalisé pour la création d'un city-stade assorti d'une piste de running sur l'ancien stade de la Mûre.

Il rappelle que cette opération est inscrite au Contrat de Relance et des Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026, rubrique « Cohésion territoriale ».

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 100 000 € H. T. (120 000 € T. T. C.).

Le Maire explique que cette opération pourrait bénéficier du concours :

- des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 ;
- de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de la campagne de financement d'équipements de proximité.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

DEPENSES	MONTANTS H. T.	RECETTES	MONTANTS H. T.
Plateforme city-stade	14 214.10 €	DETR (30 %)	30 000.00 €
City-stade	54 097.00 €	Région (20 %)	20 000.00 €
Piste d'athlétisme	27 937.50 €	Agence Nationale du Sport (30 %)	30 000.00 €
Divers imprévus	3 751.40 €	Total subventions demandées (80 %)	80 000.00 €
		Autofinancement (20 %)	20 000.00 €
TOTAUX	100 000.00 €		100 000.00 €

Après en avoir délibéré, à majorité (22 voix pour, 1 voix contre : S. SCOTTO DI VETTIMO), le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux pour la réalisation d'un city-stade et d'une piste de running sur l'ancien stade de la Mûre ;
- Adopte le plan de financement présenté ;
- Sollicite l'aide de :
 - . l'Etat au taux maximum dans le cadre de la DETR 2022 ;
 - . la Région au taux maximum ;
 - . de l'Agence Nationale du Sport ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROUX

